



Une mésaventure avec mon associé[fluo] (important svp)[/fluo]

Par wa_tshimanga, le 05/08/2012 à 06:31

Bonjour,

Depuis le mois de mars je suis entré dans le capital d'une société. Au départ, mon associé (gérant) ne m'a rien dit sur la situation financière de la société. Pendant ce temps là, la société n'était pas en activité parce qu'elle n'avait aucun contrat.

Le comptable m'a présenté un bilan qui ne paraissait pas trop inquiétant dans la mesure où la société n'avait pas d'activités. J'ai alors pris 25% du capital social qui revenait à l'ancien associé qui selon mon associé, celui-ci est parti parce qu'il n'avait pas amené de contrats comme prévu dans leur accord. Une assemblée avait été tenue par laquelle j'étais désigné co-gérant et m'occupant en même temps des finances. Pourquoi cette nomination ? Parce que j'ai amené un contrat important à la société, aussi j'ai supporté beaucoup de frais près 3700 euros pour prendre un bureau, l'établissement de nouveau KBIS et plusieurs autres frais. Du coup, nous recevons une convocation de la chambre du commerce.

La société a été mise en redressement judiciaire grâce à mon apport sinon elle devait être liquidée. Mais en même temps, elle reste redevable de plus de 20.000 euros aux institutions. Au vu des moyens apportés par moi, à la 2^e audience l'administrateur défendra que nous avons les moyens de payer ces dettes.

Au départ, il y avait trois associés et l'un d'entre eux étant parti et remplacé par moi, nous restons toujours trois. Mais je n'ai jamais vu ce troisième associé. Alors, c'est quand j'ai exigé de voir cet autre associé que mon collègue me dira qu'il est ce 3^e associé. Donc bref, il a dissimulé toutes les informations sur l'état financier et juridique de la société et s'est accaparé de 75% de la société par dissimulation alors que celle-ci était en liquidation et c'est moi qui l'ai sauvée. QUEL CONSEIL ME DONNEZ-VOUS ?